

## Rôle supplétif de l'impôt foncier 2018

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	11,00	600%	66,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	A déduire			
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
<b>Total:</b>				<b>66,00</b>
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,00
<b>Montant total du rôle</b>				<b>66,00</b>

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris  
au présent rôle sous les No

## Rôle supplétif de l'impôt foncier 2019

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	193,50	900%	1 741,50
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	157,25	300%	471,75
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	382,84	300%	1 148,52
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	62,75	600%	376,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
<b>A déduire</b>	<b>A propriétés agricoles et forestières</b>	<b>0,00</b>	<b>600%</b>	<b>0,00</b>
	B1 constructions commerciales	-175,76	900%	-1 581,84
	B2 constructions à usage mixte	-127,78	600%	-766,68
	B3 constructions à autre usage	-162,00	300%	-486,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-329,59	300%	-988,77
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-57,00	600%	-342,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	-74,30	600%	-445,80
<b>Total:</b>				<b>-872,82</b>
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				<b>-0,42</b>
<b>Montant total du rôle</b>				<b>-872,40</b>

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris  
au présent rôle sous les No